

ordinaire. Or aucune de ces conditions n'a été remplie.

M. PROULX : Je vais poser ma question sous cette forme: L'honorable député d'York-centre est officier de milice,—il est capitaine,—et je désire demander à l'honorable ministre de la Milice s'il a pris connaissance du câblogramme qui a été envoyé par le capitaine Wallace à sir Edward Carson.

M. BORDEN : Me permettra-t-on de suggérer à l'honorable député, s'il a quelque question à poser au ministre de la Milice, de suivre la procédure ordinaire et de l'inscrire au Feuilleton où il y sera répondu dans le cours régulier des choses.

M. PROULX : C'est une question très urgente.

M. L'ORATEUR : A l'ordre! J'allais dire que la question posée par l'honorable député, sous sa nouvelle forme, serait admissible s'il l'inscrivait au Feuilleton suivant la procédure ordinaire.

#### QUESTION DE PRIVILEGE.

L'hon. SAMUEL HUGHES (ministre de la Milice et de la Défense): Monsieur l'Orateur, je lis dans le "Star" de Montréal en date d'hier, et dans d'autres journaux quotidiens...

Sir WILFRID LAURIER : Cela intéresse-t-il la Chambre?

M. HUGHES : C'est une question de privilège que je soulève. Je vois dans le "Star" de Montréal que mon ancien ami M. Hamar Greenwood, dans la chambre des communes d'Angleterre, après avoir annoncé qu'il déplorait certaine chose de tout son cœur, ajouta ceci :

Le sentiment dans les colonies, c'est que les officiers se recrutent dans une classe qui est hostile aux tendances populaires. En sa qualité d'impérialiste, ce fut un grand crève-cœur pour lui lorsque tout récemment le ministre de la Milice du Canada désigna un nouveau commandant en chef, sans consulter le War office. Pour la première fois l'armée canadienne se trouve sans un seul officier impérial.

Je tiens à dire que je n'ai pas nommé de nouveau commandant en chef, pour la bonne raison que pareille charge n'existe pas. J'ai nommé un chef de l'état-major, et avant de faire la nomination, j'ai consulté sir John French et le colonel Seely, non pas que je fusse obligé de le faire, mais je l'ai fait par simple courtoisie. Nous avons dans notre service canadien permanent plus de soixante-dix des meilleurs officiers

anglais qui se puissent trouver dans l'empire, quelques-uns "empruntés", d'autres envoyés en échange et d'autres comme instructeurs. Nous avons aussi un grand nombre de sous-officiers anglais dans le service, et j'espère qu'il s'écoulera bien du temps avant que nous soyons privés des services de ces messieurs.

Avant de reprendre mon siège, je désire relever un incident qui s'est produit en cette enceinte l'autre soir. Il s'agissait de quelque chose d'entièrement étranger aux affaires de la Chambre; un député pose une question suggérée par un de ces câblogrammes sortis de "l'usine aux scandales" (slanderbund) ou émanant de la cantine aux pochards (boozarium), je ne sais trop lequel...

Plusieurs DEPUTES: A l'ordre! à l'ordre!

Un DEPUTE: C'est le "Star" de Montréal qui l'a publié.

M. HUGHES: Le "Star", je conjecture, a répété le câblogramme émanant du "slanderbund".

M. PARDEE: Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège.

M. HUGHES: Je n'en ai pas fini avec ma propre question de privilège.

M. PARDEE: Alors, je demande l'application du règlement. Le ministre de la Milice et de la Défense vient de relever le débat qui a eu lieu récemment en cette enceinte au sujet d'une nouvelle qui émanerait, à ce qu'il dit, du "slanderbund", ou du "boozarium".

M. HUGHES: J'ignore quel est au juste son nom.

M. PARDEE: Qu'est-ce à dire?

M. HUGHES: J'ignore quelle est la désignation exacte de l'établissement en question.

M. PARDEE: Vraiment? Si vous l'ignorez, vous avez tort. C'est un aveu de profonde ignorance que vous faite là à la Chambre.

M. L'ORATEUR: A l'ordre! Quel article du règlement invoquez-vous?

M. PARDEE: L'honorable ministre de la Milice et de la Défense fait allusion à la lecture de ce câblogramme l'autre soir. C'est moi qui en ai donné lecture et je n'ai rien à rétracter. Lorsque le ministre déclare que ce câblogramme émanait du